Main dans la main

Automne 2021

Solidarité PAYSANS POITOU CHARENTES

Sommaire

Vie de l'association..... 2

Evolution et place de la femme en agriculture 3

Infos culturelles 4

Edito

Au départ, il y avait un grand champ de broussailles que quelques paysans se sont mis à défricher pour sauver quelques arbres. Ils se sont regroupés pour en faire pousser un magnifique qu'ils ont appelé Solidarité Paysans Poitou Charentes.

Comme la plupart des associations, la nôtre connaît des débats parfois tendus, liés à ses orientations et à la diversité des territoires où chacun a parfois tendance à défendre son pré carré et sa façon d'accompagner.
Avant tout, il faut veiller à garder l'unité afin de ne pas décourager ou faire douter des bénévoles qui font pour le mieux, même si ce n'est pas toujours parfait, mais qui sont toujours plein de bonne volonté.
Soyons donc indulgents et redonnons nous ensemble les moyens d'améliorer les chemins d'accompagnement pour qu'ils soient mieux adaptés aux situations rencontrées et à notre époque. Une association vivante est une structure qui s'interroge régulièrement afin de faire le bilan du travail accompli pour proposer encore mieux.
C'est pourquoi, bientôt, des journées d'échanges entre départements sur nos diverses façons de traiter les situations vont être proposées. Je souhaite que vous, bénévoles, soyez nombreux à y participer.

Notre accompagnement essaie de s'adapter à chaque cas en fonction de la demande de l'agriculteur en difficulté. Nous nous efforçons de toujours laisser le paysan debout, maître de son destin, de ses choix. Vérifions si cela est toujours le cas, si nos interventions ne cèdent pas parfois au clientélisme ambiant et relèvent bien de l'éducation populaire, fondement même de Solidarité Paysans.

Autre projet, le National nous propose de fêter en 2022 les 30 ans de la création du réseau national, dans le Poitou Charentes. Nous espérons rassembler plus de 300 personnes. Beaucoup de travail en perspective mais belle opportunité pour acquérir une reconnaissance publique et politique pour notre association. Et un regret tout de même : 30 ans plus tard, les difficultés en agriculture sont toujours aussi importantes !

Je vous espère en pleine forme pour cette rentrée,
Laurent Liaigre, bénévole 79

30 ans d'accompagnement : Solidarité Paysans Poitou Charentes au fil des ans

Vie de l'association

Depuis les années 80, dans l'ensemble des départements de la Région Poitou Charentes, des organisations diverses ont vu la nécessité de venir en aide aux agriculteurs. Ceux-ci, encore nombreux à cette époque, ont l'habitude de s'entraider et le mutualisme est partout dans les organisations agricoles.
Ainsi des paysans militants se mobilisent et se regroupent pour aider leurs collègues en difficulté financière (l'ADSAD* en Deux-Sèvres et en Vienne par exemple). Ils se forment, s'approprient le fonctionnement des procédures collectives pour accompagner leurs pairs dans les démarches administratives (créanciers, tribunaux …) avec l'objectif prioritaire du maintien de l'activité agricole dans des conditions de vie acceptables.

En 1991, Solidarité Paysans Charente est créée officiellement ; les statuts sont déposés en Préfecture. Le bureau est constitué d'une jeune équipe de bénévoles d'une dizaine de personnes du Nord Charente, toutes en activité. Tout était entièrement bénévole, le temps, les kilomètres, le téléphone etc… Seules les cotisations alimentaient le budget de l'Association

Le recours à des actions fortes (occupation de sièges bancaires, négociations dures avec EDF pour éviter à un agriculteur la coupure d'électricité …) a marqué les esprits et permis la reconnaissance de l'Association par ses partenaires d'aujourd'hui : les mandataires, l'ensemble des organisations agricoles, les banques, les coopératives, La MSA, qui ont fini par comprendre, admettre et reconnaître que tout le travail de suivi et d'accompagnement que nous, bénévoles de Solidarité Paysans, pratiquions sur le terrain était très bénéfique pour sortir de leurs difficultés de nombreuses familles. Nous étions les seuls dans le milieu agricole à pratiquer un tel soutien aux plus vulnérables.

En même temps le Conseil Général accordait une subvention importante à l'association.
Le budget, plus confortable, a permis d'engager une salariée pour épauler les bénévoles.

Au début des années 2000, la nécessité de créer une association régionale s'est imposée : les structures ADSAD de la Vienne et des Deux Sèvres se sont jointes à SP 16. A cette même période, le travail d'aide aux agriculteurs en difficulté s'est structuré en Charente Maritime ; ce département rejoint SP16 en 2005.

En 2005, Solidarité Paysans Poitou Charentes est constituée. Les équipes s'étoffent (nombre de bénévoles et de salariés, programmes de formation…), Le Conseil Régional Poitou Charentes apporte son aide financière à la nouvelle association.

Lors de la constitution de la région Nouvelle Aquitaine, un regroupement des trois petites régions a été recommandé. En 2017, Solidarité Paysans Nouvelle Aquitaine est créée, regroupant 13 départements.

Quel avenir ?

Après cette plongée dans le passé, une projection dans l'avenir si elle apparaît fondée constitue un exercice à haut risque. Bien évidemment seront évités les sujets qui fâchent tels que la mondialisation ou la spéculation sur les matières premières.

L'adaptation au changement climatique, le développement d'une agriculture urbaine, l'accroissement d'une production sous critères de qualité (bio, divers label…), l'attrait des circuits courts, la digitalisation de la profession d'agriculteur, la part croissante des installations hors cadre familial caractérisent l'agriculture de demain.

Les modifications liées à ces évolutions sont une conduite d'exploitation permettant d'activer les leviers agroécologiques, l'animation de l'agriculture urbaine, l'équilibre entre l'offre et la demande des productions à forte valeur ajoutée, la maitrise des nouveaux outils et de leur coût d'utilisation, le soutien des fermes reprises par les « néo ruraux ».

L'association « solidarité paysans » répondra aux appels des populations confrontées à des difficultés prégnantes et devra s'adapter à de nouveaux enjeux. Les équipes salariées/bénévoles ont déjà changé leur modèle d'approche de l'accompagnement des agriculteurs qui les sollicitent. Désormais elles privilégient la reconstruction des êtres humains. Il est probable que cette tendance ne fera que s'amplifier.

La création des réseaux sur lesquels « solidarité paysans » pourra s'appuyer deviendra pour de nombreuses situations un incontournable. Quant à la poursuite des formations, en lien avec les perspectives d'évolution, elle s'avèrera indispensable dans l'attente du retour du « bon sens paysan ».

---

*Association de Défense et de Solidarité des Agriculteurs en Difficulté

Evolution et place de la femme en agriculture

De sans profession au statut d'agricultrice, une révolution silencieuse qui changea le monde agricole et rural.

Au début du 20ème siècle, l'agriculture était une affaire d'hommes. Pourtant les femmes ont toujours eu un rôle important dans l'économie rurale, l'élevage, la fenaison, la cueillette … et plus tard dans la production agricole. Elles aidaient leurs maris, disait-on. Toutes ces activités s'exerçaient dans l'ombre.

C'est dans les années 60, avec le développement des mouvements féministes et les groupes de Vulgarisation et de Développement Agricoles Féminins, éléments moteurs, qu'elles militent pour la reconnaissance de leur travail. Elles contribuent à faire évoluer le monde agricole. Elles ont été les éléments dynamiques d'une modernisation de l'exploitation et de l'amélioration de l'habitat.

En 1962, le GAEC a vu le jour. La loi empêche deux époux d'en être seuls associés.
En 1980, avec le statut de « co-exploitante » les femmes ont pu alors acquérir le droit d'accomplir les actes administratifs.
En 1985, avec le statut de l'EARL, les conjoints ont pu s'associer et le travail agricole des femmes a été reconnu. Ce n'est pas un droit personnel, mais une identité professionnelle qu'elles partagent avec leur mari.
Ce n'est qu'en 1999 avec la loi d'orientation agricole, que le statut de « conjointe collaboratrice » permet un réel progrès en matière de protection sociale. Pourtant ce statut ne permet pas d'obtenir une pension de retraite suffisante. Selon la MSA, les rémunérations des femmes sont inférieures de 13,2 % pour les cheffes d'exploitation et de 17,4 % pour les salariées agricoles aux pensions des agriculteurs de même statut.

En avril 2021, une proposition de loi vise à revaloriser les carrières des femmes dans l'agriculture.

* article 1 : amélioration du statut et de la protection sociale des conjointes(ts) collaboratrices (teurs) d'exploitation de l'entreprise agricole :ne peut conserver cette qualité plus de cinq ans.

* article 2 : amélioration du montant des pensions des retraites non salarié(e)s agricoles : « toutefois, son montant ne peut être inférieur à celui de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ».
Le montant de l'ASPA en 2021 est de 906,81€ pour une personne seule et de 1407,02€ pour un couple.
En 2019, plus de 750 000 femmes recevaient une pension du régime des non-salarié(e)s agricoles. Une agricultrice ayant une carrière complète dans ce régime ne perçoit que 601€/mois (source : MSA).

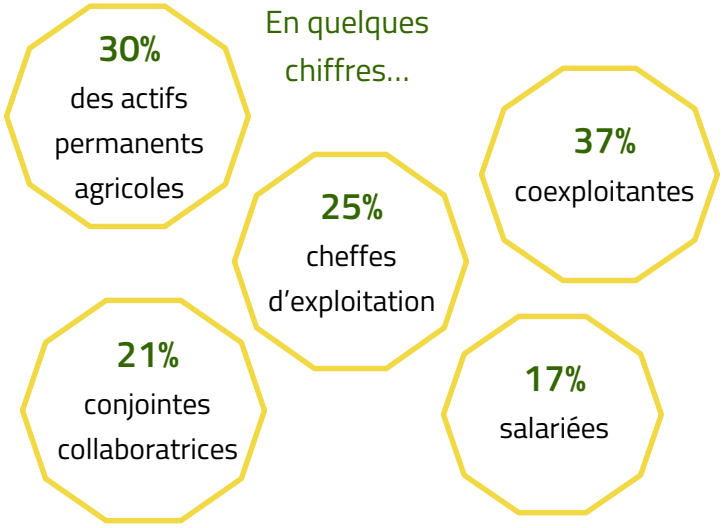

* l'article 3 prévoit une revalorisation des pensions des aides familiaux et des conjointes(ts) collaboratrices(teurs) d'exploitation agricole.

Au-delà de la reconnaissance du statut social et du statut d'agricultrice, les femmes au sein de l'exploitation ont, avec la « rigueur féminine », su créer de la diversité, rendant les exploitations plus dynamiques et se sont tournées plus volontiers vers plus de créativité (ateliers de transformations, débouchés variés…). D'autant plus que les nouvelles générations, bagages en poche grâce à de longues études et bagages en main, n'hésitent plus à s'expatrier quelques années pour acquérir des compétences supplémentaires.
Elles endossent le rôle de mère de famille, de conjointe en plus de leur travail, souvent isolées à cause de la désertification démographique et médicale, de la disparition des commerces et des écoles.

« *Comme à chaque fois, il est demandé aux femmes de redoubler d'effort.*
Cela nécessite encore de passer par des étapes et de la justification de notre savoir-faire pour être enfin acceptée pour ce que nous sommes « AGRICULTRICE » à part entière.
Ces agricultrices qui se battent tous les jours pour que ce métier vive et perdure » Paroles d'Agnès, Gwladys et Karine
« Ces changements nous les avons souhaités, voulus, nous les avons vécus »

Le coin lecture – « Il est où le patron ? »

De jeunes paysannes combatives et passionnées gèrent leur propre ferme et se heurtent au machisme du milieu agricole. On leur demande souvent : il est où le patron ?

Au fil d'une saison agricole, dans un petit village de moyenne montagne, trois femmes paysannes voisines de marché se rencontrent, s'entraident et se lient d'amitié. Elles ont des parcours de vie différents. Toutes trois sont confrontées au sexisme ambiant. En les suivant dans la pratique de leur métier, on accompagne leur cheminement quotidien sur les questions féministes et aussi sur la difficulté de la vie agricole.

Livre de Maud Bénézit paru aux Editions Marabout, 2021

Nouvelles têtes !

Souhaitons la bienvenue à Clément et Manon qui ont rejoint notre équipe de salariés cet automne. L'un sera l'animateur de l'antenne de la Vienne et l'autre viendra renforcer notre équipe administrative.

Sortie ciné – « La Fine fleur »

Eve Vernet a été la plus grande créatrice de roses. Aujourd'hui, elle est au bord de la faillite, sur le point d'être rachetée par un concurrent puissant. Véra, sa fidèle secrétaire croit trouver une solution en engageant trois employés en insertion sans aucune compétence horticole… Alors que quasiment tout les sépare, ils se lancent ensemble dans une aventure des plus singulières pour sauver la petite exploitation.

Petite annonce

Vend 10ha de terres (élevage, céréales, maraîchage), avec point d'eau de source. Secteur Yvrac et Malleyrand (16). Tél : 05.45.63.08.45

Solidarité Paysans Poitou Charentes
ZI Nord - Route de Paris 16700 Ruffec
05 45 31 54 32 - sp.poitou-charentes@orange.fr

Focus sur… Les CIVAM

Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

Les CIVAM sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent collectivement pour la transition agroécologique. C'est un réseau de 130 associations réparties sur toute la France. Leur mission ? Animer et accompagner les projets collectifs et durables qui contribuent à dynamiser le tissu socio-économique rural. Ils développent des initiatives, testent de nouvelles pratiques et proposent des méthodes d'action basées sur les échanges d'expériences, l'apprentissage entre pairs et la coopération à l'échelle locale et nationale.

Le projet ARPIDA

Animation régionale des partenariats pour l'innovation et le développement agricole

ARPIDA pour Animation régionale des partenariats pour l'innovation et le développement agricole. Ce projet s'intègre dans un CasDAR (Compte d'affection spécial au développement agricole et rural) financé par le ministère de l'agriculture d'une durée de 2ans (2021-2022).

Issu d'un partenariat néo-aquitain entre CUMA, FRAB, GAB, Civam et Solidarité Paysans, l'objectif est de collecter des données, à l'automne 2021, dans une 50aine d'exploitations maraîchères du territoire (4 audits réalisés par l'antenne SP79) afin de faire émerger une série de « bonnes pratiques » mais aussi les différentes problématiques auxquelles sont exposés les maraîchers. Les résultats seront diffusés aux maraîchers, aux collectivités territoriales mais aussi au public courant 2022.

Rédaction réalisée par l'équipe communication de l'association

Avec le soutien financier et le partenariat de :

Et la participation de nombreuses collectivités territoriales